



Contentieux avec canalsat suite à demande de suspension

Par Visiteur

Bonjour,

J'étais client CanalSat via le satellite depuis 2005, je n'ai jamais eu de problèmes avec eux à l'époque.

En décembre 2008, je contacte leur services pour suspendre le contrat et utiliser mon abonnement ADSL pour recevoir leur chaînes.

Suite à de nombreux problèmes de connexion et de clarté de l'offre, je refuse donc de recevoir (et de signer) le nouveaux contrat de CanalSat via ADSL

A ce jour:

- je n'ai pas donc signé de contrat avec CanalSat
- aucune facture
- aucun prélèvement

Canalsat a lancé une procédure de recouvrement avec menace de saisie de biens.

Je souhaite être contacté par vos services pour un accompagnement le cas échéant.

très cdt,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Canalsat a lancé une procédure de recouvrement avec menace de saisie de biens.
Pour quelle dette puisque vous précisez ne jamais avoir été prélevé?

Cordialement

Par Visiteur

La dette est de 180?
Montant depuis la date supposée de contractualisation: Décembre 2008.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Donc si je comprends bien en 2008 vous avez modifié votre contrat?
Vous n'avez jamais été prélevé depuis 2008?

Cordialement